

**COMMUNE D'AUMETZ**

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le 18 NOV. 2022
ID : 057-215700410-20221117-2022_54-DE

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
N° 2022/54
Séance du 17 Novembre 2022 à 19 heures 00**

DATE DE CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE	NOMBRE DE CONSEILLERS
10 NOVEMBRE 2022	10 NOVEMBRE 2022	En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 18

OBJET : Autorisation de conventionner avec le Département de la Moselle pour la rétrocession d'une partie de la Route du Maréchal Foch (dite rue de la Poste) ainsi que pour différents Aménagements concernant la Route du Maréchal Foch à Aumetz (RD 952).

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DESTREMONT Gilles Maire.

Étaient présents : M. DESTREMONT Gilles, Maire - Mme RENNIE Madeleine - M. PARENT Guy
Mme LEBRUN Marie - M. ANGELI Hervé - Mme DOUARD Amandine - Mme SPANIOL Paola
Mme REBINDAINE Nathalie - Mme PRATI Anne - Mme MUCCIANTE Virginie - M. HANUS Gautier
M. CHARY Pierre - Mme CHARY Marie-Paule - M. MORETTO Jacques.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. RISSER Patrick à M. ANGELI Hervé - Mme BICK Isabelle à
Mme RENNIE Madeleine - M. DE PAOLI Stéphane à M. DESTREMONT Gilles - M. BOURGUIGNON Sylvain à
Mme DOUARD Amandine.

Absents excusés : Mme KRANTIC Véronique.

Mme CHARY Marie-Paule a été élue Secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L. 131-4 et L. 141-3,

CONSIDERANT le souhait de la commune d'Aumetz de réaliser certains aménagements sécuritaires de type chicanes ou écluses sur la traverse d'Aumetz (RD 952, Route du Maréchal Foch) ainsi que sur la partie de la RD 952 dite « Rue de la Poste » avec notamment la création de plateaux surélevés, des aménagements sécuritaires des carrefours, la création d'une zone 30, la création de stationnements PMR, ...

Sur proposition de Monsieur Gilles DESTREMONT, Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 15 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM CHARY Pierre et MORETTO Jacques - Mme CHARY Marie-Paule),

AUTORISE Monsieur le Maire à entamer toutes démarches auprès du Conseil Départemental de la Moselle afin que la partie de la RD 952 (Route Maréchal Foch) dite « Rue de la Poste » soit rétrocédée à la commune d'Aumetz selon le projet d'arpentage joint,

AUTORISE Monsieur le Maire à entamer toutes démarches auprès du Conseil Départemental de la Moselle afin que la commune d'Aumetz obtienne une permission de voirie et le matériel nécessaire pour une durée de 6 mois afin de tester les aménagements sécuritaires qu'elle souhaite réaliser sur la RD 952 (Route Maréchal Foch),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes conventions avec le Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre des différents projets d'aménagements de la RD 952 définis ci-avant,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le 18 NOV. 2022
ID : 057-215700410-20221117-2022_54-DE

Pour Extrait certifié conforme au Registre,

LE MAIRE

Gilles DESTREMONT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

PUBLIE LE :

18 NOV. 2022

TRANSMIS EN SOUS-PREFECTURE LE :

18 NOV. 2022